



## PREAVIS MUNICIPAL No 10-2021

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 10 décembre 2021

### **Objet : Autorisation de travaux - Réfection de la Route d'Aubonne : Demande de crédit**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

#### **1. PREAMBULE**

La Municipalité souhaite poursuivre sa planification de réfection des routes communales et a entrepris les démarches afin de réfectionner l'axe carrefour Aubonne-Saubraz jusqu'au carrefour Aubonne-Rolle (selon plan annexé).

Ce tronçon de route, au vu de l'intensité du trafic autant lourd que léger, démontre une usure conséquente qui fragilise la couche de roulement. Il devient nécessaire, dans les meilleurs délais, de le réfectionner avant que le coffre soutenant la route soit endommagé et nécessite de lourds travaux d'assainissement.

La Municipalité a sollicité le bureau du Conseil en vue de nommer une commission permanente des routes pour la nouvelle législature avec le mandat d'épauler la Municipalité dans ses études. Cette commission composée de MM. Denis Humbert, Daniel Baltensperger, Sébastien Debonneville, Jean-Luc Richard et Daniel Egli s'est réunie le 28 octobre 2021 afin de faire le point sur les projets de la Municipalité relatifs aux routes, notamment sur l'objet du présent préavis.

#### **2. PROJET**

La Municipalité souhaite :

- Réfectionner la route cantonale entre le carrefour Aubonne-Saubraz et le carrefour Aubonne-Rolle
- Réfection et remplacement des bordures et du trottoir de la route d'Aubonne
- *Aménager de nouveaux arrêts de bus (fait l'objet d'un préavis distinct)*



### 3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

#### Route cantonale

- Fraisage complet du revêtement de la chaussée
- Remplacement des bordures et pose de pavés de délimitation entre la route et les accès
- Réfection du tapis du trottoir
- Pose d'un nouveau revêtement et d'un tapis sur la chaussée

Contrairement à la Grand'Rue, les canalisations communales sont enfouies sous le trottoir, côté Jura. Aucuns travaux ne sont prévus à ce jour. Si nécessaire, certaines réfections de conduites privées seront réalisées au cas par cas.

### 4. SUBVENTIONS CANTONALES TRAVAUX ROUTIERS

La Municipalité va soumettre une demande de subvention à la Direction générale de la mobilité et des routes.

La subvention cantonale est octroyée aux charges et conditions suivantes :

- a) attestation du respect de la législation sur les marchés publics
- b) confirmation de l'obtention du crédit
- c) attestation de l'éventuelle autorisation de construire
- d) respect de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) et de la catégorie de réduction du bruit de la couche de surface phono absorbante selon VSS SNR 640 425.

La DGMR devrait confirmer que le projet étant réalisé dans le gabarit du domaine public, une enquête ne sera pas nécessaire.

### 5. COÛT ET FINANCEMENT

La présente demande est basée sur un devis estimatif établi par le Bureau Sabert SA, responsable de l'entretien des routes de notre Commune pour un montant total maximum (arrondi) de Fr. 900'000.- TTC, subventions cantonales non déduites, dont le détail est joint au présent préavis.

Ce crédit de Fr. 900'000.- sera couvert par un emprunt pour tout ou partie du montant dans la limite du plafond d'endettement et/ou par la trésorerie courante pour le solde.

### 6. CHARGES FINANCIERES

L'investissement sera amorti sur une période de 30 ans.

Seuls les coûts liés à l'investissement (amortissement et intérêt de la dette) impacteront le compte de fonctionnement.



## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis N° 10-2021 de la Municipalité
- Oüï le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet
- Oüï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- a. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la route d'Aubonne selon tracé et devis estimatif du Bureau Sabert SA ;
- b. D'allouer un crédit maximum de Fr. 900'000.- TTC, subventions cantonales non déduites, pour exécuter ces travaux ;
- c. De financer ce crédit par un emprunt correspondant au montant définitif des travaux, déductions cantonales comprises, aux meilleures conditions du marché ;
- d. D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans ;
- e. De prendre acte que ces travaux, en l'état actuel subventions cantonales non déduites, entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts et de l'amortissement de la dette.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 novembre 2021.

Au nom de la Municipalité :

Philippe Rezzonico  
Syndic

Lucy Thalmann  
Secrétaire municipale

Annexes : Devis estimatif SABERT SA et plan

